Condorcet, le savoir et la culture

(notes à partir du Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique, présenté à l'Assemblée nationale les 20-21 avril 1792)

L'*instruction nationale*, selon Condorcet, est un "devoir de justice", et ses buts principaux sont :

- offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ;

- assurer à chacun la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue de talents qu'il a reçu de la nature ; et par là établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi.

Il convient donc de :

- diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts (= techniques) augmente les jouissances de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent, qu'un plus grand nombre d'hommes devienne capable de bien remplir les fonctions nécessaires à la société, et que les progrès toujours croissants des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur individuel et de prospérité commune

- cultiver enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales et par là contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée.

Le grand principe fondamental de la vision de l'homme, chez Condorcet, ici comme ailleurs, est sa *conviction de la perfectibilité de l'espèce* : il va jusqu'à penser que les maladies seront inconnues, que la mort elle-même deviendrait un fait exceptionnel et accidentel, et non plus la loi générale. Ce côté utopique de sa doctrine ne l'empêche pas, du reste, de s'opposer vivement aux idées de Rousseau (par ex. le "bon sauvage"). Par ailleurs, nombre des idées de Condorcet, qui paraissent aujourd'hui banales, étaient à l'époque tout à fait … révolutionnaires !

Condorcet laisse de côté, dans son Rapport, tout ce qui concerne l'organisation matérielle de l'enseignement, les méthodes et les détails de l'organisation pratique des écoles, en revanche il se soucie de près de la composition de manuels, lisibles par les enfants, et à la fois agréables et utiles, tout en récusant complètement une "pensée étatique", une ligne philosophique obligatoire : il se déclare pour l'ouverture intellectuelle et le développement de vérités nouvelles. Il songe aussi, très explicitement, au "Livre du maître".

Il distingue entre un enseignement de base, élémentaire et qui s'adresse à tous, et un enseignement plus "élevé", qu'il est impossible de faire partager à la masse entière, mais qui est utile même à ceux qui ne le reçoivent pas directement. Cette distinction est fondée non pas sur une hiérarchie des "Q.I.", mais de façon réaliste et sociologique, sur le fait que les enfants des familles pauvres ne peuvent consacrer autant d'années que les autres aux études, et sont obligés de travailler de bonne heure. Condorcet prévoit du reste un système

d'aides de l'État, de bourses permettant de compenser, au moins partiellement, les inégalités sociales de fait.

Les établissements d'enseignement doivent être indépendants de l'autorité politique (alors que, pour Talleyrand, les professeurs sont nommés par le Roi !). Selon Daunou, Condorcet conçoit le pouvoir éducatif comme un "contrepoids de plus au pouvoir royal". La seule dépendance de l'enseignement doit être celle de l'Assemblée des représentants du peuple, le moins corruptible des pouvoirs (selon Condorcet, qui était pour le moins… optimiste).

L'instruction doit "embrasser tous les âges" et ne pas se limiter à l'enfance : conception de la "formation continue". Condorcet projette une "conférence hebdomadaire" faite chaque dimanche par l'instituteur, sorte de "sermon laïque" qui compléterait la formation des adultes et remédierait à l'effacement (par la nécessité de travailler) des premières connaissances acquises ; il s'agit d'approfondir la connaissance des règles de la morale, des lois nationales et de ses droits de citoyen. Projet qui n'a jamais vu le jour (l'Université populaire, au temps de Péguy et Jaurès, répondait en partie à ce souci…)

"L'instruction doit être universelle, c-à-d. s'étendre à tous les citoyens".

Cinq degrés d'instruction sont à envisager : 1) écoles primaires 2) écoles secondaires 3) instituts (= collèges et lycées) 4) lycées (= facultés) 5) *Société nationale des Sciences et des Arts* (= remplace les Académies et annonce le corps de l'Inspection générale).

1) Enseignement primaire : "enseigner ce qui est nécessaire à chaque individu pour se conduire lui-même et jouir de la plénitude de ses droits", afin de lui fournir la capacité aux fonctions publiques les plus simples : juré, officier municipal. Toute agglomération de 400 habitants et plus aura une école et un maître. De plus, dans les régions à habitat très dispersé, il y aura au minimum une école primaire dans chaque arrondissement.

Programme du primaire : lire, écrire (+ notions grammaticales), arithmétique élémentaire + méthodes simples de mesure (terrain, édifice) ; description élémentaires des productions du pays, des procédés de l'agriculture et des arts ; développement des premières idées morales + règles de conduite dérivées ; principes de l'ordre moral accessibles aux enfants. Quatre "cours", de 6 à 10 ans : la "maternelle" n'est pas envisagée.

Condorcet ne veut pas que "l'instruction civique" débouche sur un catéchisme, une "religion politique" : la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme ne sont pas des "tables descendues du ciel, qu'il faut adorer et croire". La Constitution est un simple "développement des principes de base, dictés par la nature et la raison". Condorcet oppose deux classes d'hommes : ceux qui raisonnent (les maîtres) et ceux qui croient (les esclaves) : mais nous savons aujourd'hui combien *raison* et *croyance* s'interpénètrent, et la distinction de Condorcet n'est plus guère tenable (au moins comme il la concevait)…

L'enseignement doit viser à l'*auto-apprentissage* : montrer au peuple "l'art de s'instruire par soi-même : chercher un mot dans le dictionnaire, se servir de la table d'un livre, suivre sur une carte, sur un plan, sur un dessin, des narrations ou des descriptions, des notes ou des extraits" (cf. aujourd'hui la méthodologie d'*autoformation assistée*, Bertrand Schwartz, 1975).

Condorcet souligne l'importance des *Fêtes nationales* (JPC : cérémonie à double tranchant, qui peut orienter le peuple dans des directions complètement opposés, voir le culte de *l'Être suprême*, cher au déiste et rousseauiste Robespierre, les grandes fêtes

populaires jadis en Allemagne nazie, en Argentine péroniste, etc.). Il faut enseigner la morale par la *pratique* de la fraternité, de la solidarité (mais à l'école, peu conciliables avec la "discipline" !). La *gymnastique* également sera pratiquée à l'école (notamment, pour rompre les automatismes dus à un travail répétitif).

Condorcet répond aux reproches d'"instruction trop étendue" : il plaide pour une pédagogie adaptée, une simplification des méthodes, une mise à portée de tous des vérités de base, et d "instruction trop resserrée" : le réalisme doit inciter à tenir compte du faible nombre des maîtres et des écoles et du "petit nombre d'années que les familles pauvres peuvent donner à l'étude". L'amélioration économique de la société, la "distribution plus égale des fortunes, suite nécessaire des bonnes lois", amèneront logiquement l'amélioration de l'instruction publique.

2) Enseignement secondaire (= "Primaire supérieur") :

Chaque district (= arrondissement) et chaque ville de plus de 4000 habitants aura une école secondaire. Programme : notions de mathématiques, hist. naturelle, chimie + morale et science sociale ; leçons élémentaires de commerce. Conférences hebdo des instituteurs + Bibliothèque d'école + Salle-musée de "travaux pratiques" : instruments météo, modèles de machines ou de métiers, objets d'histoire naturelle, avec augmentation progressive des collections.

Souci constant de Condorcet : assurer l'**égalité des chances entre ruraux et citadins**, les avantages de ces derniers par rapport à l'instruction plus complète qui leur est donnée étant compensés, chez les cultivateurs, par leurs possibilités d'auto-apprentissage durant leurs "loisirs" en hiver. Importance à cet égard des conférences hebdo, pour informer sur les procédés nouveaux d'agriculture ou des arts mécaniques, exposer les lois générales à mesure de leur promulgation, développer les opérations du gouvernement lorsqu'elles seront d'un intérêt universel.

Autre avantage de l'instruction : lutter contre "l'abêtissement" du travail mécanique, "à la chaîne", dans lequel "l'esprit cesse presque entièrement d'agir" (critique déjà esquissée en 1776 par l'économiste écossais Adam Smith). Condorcet a une conception très positive du repos : "Le repos vraiment salutaire ne consiste pas dans la nullité absolue, mais dans le changement d'action". Inversement, l'exercice physique est indispensable à l'équilibre du "savant livré à des études sédentaires". Condorcet mise beaucoup sur la *curiosité intellectuelle*, qui doit se muer assez vite en *intérêt*. La prétendue stupidité des classes pauvres, née de l'asservissement et de l'humiliation, doit disparaître avec la liberté et la rupture annoncée des "chaînes" de l'esclavage.

3) Instituts (= secondaire d'aujourd'hui)

Ambition (excessivement ?) "encyclopédique" de Condorcet, partisan de la "tête bien pleine" et de programmes trop chargés, selon Compayré (1883) et les pédagogues de la III^{e} République. Il prévoit 110 Instituts : un dans chacun des 83 départements + 27 autres dans certaines localités importantes, surtout dans le Midi. La distinction ne semble pas toujours nette, chez Condorcet, entre lycées et grandes écoles spécialisées.

En tout cas, Condorcet, scientifique "pur", attache beaucoup plus d'importance à l'enseignement des sciences que l'on dirait aujourd'hui "dures" qu'à celui des lettres. Il est très opposé à l'enseignement du latin, des langues anciennes en général : selon lui, les bons ouvrages anciens - et il sont rares, car pour la plupart "remplis d'erreurs" - ont tous été traduits, on peut donc faire l'économie de l'apprentissage du latin et du grec, qui "serait peut-être plus nuisible qu'utile". Au fond, il se situe, dans la fameuse *Querelle des Anciens et des Modernes*, radicalement du côté des modernes, et rejette toutes les disciplines qui, selon lui, "emploient la raison, mais ne la forment pas". Il est persuadé que "la langue des sciences est plus parfaite", que "les idées des sciences sont plus *simples*", que la démonstration scientifique est plus proche de la logique originelle. Les sciences sont "contre les préjugés, contre la petitesse d'esprit, un remède sinon plus sûr, du moins plus universel que la philosophie même". Voilà qui peut surprendre chez un adepte des "Lumières", qui annonce parfois plus le scientisme étroit (et même sectaire) du XIX^{e} siècle que la polyvalence éclairée d'un Henri Poincaré ou d'un Bachelard, ou la polyphonie difficile mais stimulante d'un Jacques Derrida ou d'un Edgar Morin.

Condorcet condamne même l'éloquence de Démosthène, qui cherchait à *émouvoir*, alors qu'il ne faut qu'*éclairer* le peuple, en employant la seule raison (Questions : la rhétorique, y compris révolutionnaire, peut-elle se passer de l'affect ? La persuasion ne peut-elle faire son chemin qu'au moyen d'une pure démonstration mathématique ?)

N-B. (de JPC) : Il me semble percevoir une forte contradiction chez Condorcet en ce qui concerne le socle épistémologique de la science. Tantôt il oppose l'affectif (en gros, la littérature) et le rationnel (la science), tantôt il critique la division établie par Francis Bacon (cf. *Novum Organum,* 1620) entre les trois sources de la production intellectuelle : la mémoire (fondatrice de l'histoire), la raison (fond. de la philo) et l'imagination (fond. de la poésie), et soutient que l'activité du scientifique a besoin simultanément des trois : "Comment attribuerez-vous telle partie des connaissances humaines à la mémoire, à l'imagination, à la raison, si lorsque vous demandez, par exemple à un enfant de démontrer sur une planche une proposition de géométrie, il ne peut y parvenir sans employer à la fois sa mémoire, son imagination et sa raison ?" Il n'y a donc pas une telle *différence de nature* entre l'investigation "littéraire" et psychologique des Anciens (et des Modernes) et la démarche scientifique. Mais cette question reste ouverte, a fait et fera encore longtemps l'objet d'interminables débats…

Condorcet est soucieux de "substituer enfin l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer". Très noble ambition, mais nous savons aujourd'hui que la "froide Raison" n'est pas, tant s'en faut, le seul "appareil d'éclairage" !

Cependant, Condorcet se montre nettement partisan d'un examen critique permanent des lois en fonction des "principes de la justice naturelle" et des "droits essentiels de l'homme". Il y a pour lui un déterminisme logique et inéluctable qui va des principes à leur application (malheureusement, cela ne s'est pas vraiment illustré dans les applications du marxisme !). Cependant, la visée morale et sociale est asymptotique, on n'atteint jamais au dernier terme : ce qui corrige quelque peu la rigidité théorique de Condorcet

Dans les Instituts, Condorcet veut remplacer les classes par des cours de spécialité, impliquant plusieurs degrés ou niveaux : avantages d'une certaine souplesse, permettant ce que nous appelons aujourd'hui du *soutien*, et aussi le "saut" d'une année par quelques très

bons élèves. Condorcet n'est pas un "niveleur", il ne s'agit nullement de donner à tous sans distinction la même formule d'enseignement, mais au contraire de le moduler.

Condorcet prévoit des écoles spécialisées pour l'art militaire (artillerie, génie, etc.), la médecine, l'hydrographie et le pilotage dans les ports de mer.

Laïcité : L'enseignement cultuel doit être rigoureusement séparé de l'enseignement de la morale, pour assurer l'égalité des citoyens, chacun ayant d'après la Constitution le droit de choisir son culte. Chaque culte doit être enseigné "dans les temples par ses propres ministres".

La morale (et son enseignement) doit être fondée sur les seuls principes de la raison, "toujours invariables comme elle". Comme pour Kant et Rousseau, la moralité doit précéder, et la théologie suivre.

4) Lycées (= Facultés)

Établissement de 9 lycées en France : Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

"Toutes les sciences y sont enseignées dans toute leur étendue"… C'est là que doivent se former les savants et les professeurs. Rôle de transmission du savoir entre les générations. Condorcet n'a nulle part prévu les Écoles normales. Mais il a en vue la "décentralisation des savants", qui pourront ainsi se former en province, au lieu de "monter" systématiquement à Paris (alors que Talleyrand centralisait, à Paris, dans l'*Institut national*, tout ce qui constituait l'enseignement supérieur). Condorcet est anticentralisateur, que ce soit pour les administrateurs, les juges et les professeurs.

L'*enseignement des lycées* doit embrasser toutes les formes du savoir humain. Condorcet se soucie d'attirer les jeunes étrangers dans ces lycées, notamment ceux qui sont à proximité des frontières de la Nation, pour diffuser les idées de la Révolution : aspect très positif de ce qu'on pourrait appeler une "propagande européenne et humaniste des Lumières". Mais il écarte les grandes villes de commerce, en raison de la séduction et de la "distraction" qu'elles pourraient apporter aux élèves et de la cherté de la vie qui poserait problème aux familles pauvres.

Exception majeure : Paris, avec en plus une école de "beaux-arts", une de musique, un embryon des "langues O".

Au niveau des lycées, Condorcet admet parfaitement l'étude de l'Antiquité, comme faire-valoir *a contrario* des progrès de l'humanité… Il prévoit les auditeurs libres, et des bibliothèques et cabinets, salles d'expo et laboratoires plus importants que pour les Instituts.

Gratuité absolue (seule dispense des frais d'étude) prévue pour les écoles primaires et secondaires (= primaire supérieur). Condorcet en est même partisan pour tous les degrés d'enseignement, afin de rectifier les inégalités dues à la richesse et d'éviter tout lien entre nombre d'élèves et appointements des enseignants (cf. les "boîtes à bachot" et "cours particuliers" d'aujourd'hui). Il prévoit une aide de l'État pour les "élèves de la Patrie", permettant aux enfant pauvres et "doués" d'accéder aux degrés supérieurs de l'enseignement.

L'instruction doit être indépendante de l'*opinion commune* (c-à-d. des pressions idéologiques, économiques ou religieuses). Condorcet propose une mise au concours pour

la confection des manuels du primaire, du secondaire et des instituts, et la liberté des méthodes seulement pour les niveaux supérieurs (lycées), avec appel aux hommes réputés dans telle ou telle spécialité.

5) Société nationale des sciences et des arts :

Organisme suprême qui doit enrichir la masse entière des connaissances par des vérités nouvelles, perfectionner sciences et arts par recherches et publications. Condorcet prévoit la distinction entre quatre classes, qui se réduiront en 1795 à trois : *Sciences mathématiques et physiques* ; *Sciences morales et politiques* ; *Littérature et Beaux-arts*. Condorcet souligne à mainte reprise la difficulté de combiner la spécialisation nécessaire dans chaque branche avec l'interconnexion évidente de nombreuses disciplines : ce qu'on appellerait aujourd'hui la *transdisciplinarité*. Il avait prévu une troisième classe, celles des *Sciences mathématiques et physiques appliquées aux arts* (médecine, arts mécaniques, agriculture et navigation) : c'est en partie ce qu'on entend auj. par sciences appliquées, voire nouvelles technologies. Souci constant de Condorcet, à tous les étages de l'instruction, de combiner la théorie et la pratique, avec une souplesse qui permette les avancées, les inventions, les progrès "moraux" et techniques à la fois.

Recherche : Chacune des classes de la SNSA est divisée en sections, afin de démultiplier l'activité de réflexion et de publication, impossible si les sociétés savantes se réunissent de façon plénière, ce qui aboutit à la paralysie (700 à 800 membres à la *Société royale* de Londres !). Là encore, Condorcet pense décentralisation, avec des sociétés savantes en province. Il défend la cooptation dans les Académies.

Recrutement : Chaque classe de cette société nationale élit les professeurs des lycées, qui nomment ceux des instituts ; ceux-ci dressent une liste des éligibles pour les enseignants secondaires et primaires, les premiers étant choisis par les conseils municipaux, les seconds par l'assemblée des pères de famille de l'arrondissement.

N-B. : C'est seulement à partir de 1854 que la nomination des instituteurs n'est plus "locale", mais dépend des préfets. Cela relève aujourd'hui du Ministère de l'Éduc. nat., de l'Inspection générale et pour l'enseignement supérieur, du CNU.

Inspection : lycées et instituts sont chargés de l'inspection des établissements inférieurs. Garantie de compétence et d'indépendance.

Condorcet pense que le nouveau système qu'il recommande ne sera pas plus coûteux pour la Nation que l'ancien, grâce à une structuration plus cohérente et à l'élimination de l'enseignement confessionnel et payant d'autrefois.

Mixité : Condorcet est un ardent partisan de la mixité des élèves pour une seule école dans un village (critiquée par les pédagogues de la III^{e} République), et de la séparation école de garçons (avec instituteur) et école de filles (avec institutrice) lorsque le nombre d'habitants justifie deux écoles.

Féminisme : Condorcet souhaite l'instruction des femmes, pour quatre raisons :
1) élever leurs enfants, "dont elles sont les institutrices naturelles" ; 2) être les dignes compagnes et égales de leurs maris, vivre de leur vie : "le bonheur conjugal est à ce prix" ; 3) entretenir, grâce à leur savoir, la flamme de cœur et d'esprit que des études antérieures ont développé chez leurs maris ; 4) droit égal des deux sexes à l'instruction.

Condorcet souhaite que les hommes chargés d'instruire les autres soient en nombre déterminé et installés dans un système "dont la réunion soit assujettie à des formes régulières". Et ce, pour éviter les corporations, la charlatanerie, la médiocrité. Il n'est donc pas pour la "reconnaissance de toute espèce de société libre". Une société libre doit admettre à la fois les savants et les amateurs des sciences. Condorcet est partisan de la liberté de l'instruction et de la concurrence entre écoles nationales et institutions privées.

Il ne faut pas confondre la nouvelle *Société nationale* avec les sociétés savantes qu'elle veut remplacer, et qui devenaient souvent corporatistes. Elle est fondée sur les principes d'égalité, de liberté d'opinions, d'une nouvelle distribution du travail, d'une répartition de ses membres par départements, etc. "Les citoyens seuls ont des droits ; et […] le titre de fonctionnaire public ne donne que des devoirs à remplir".

Condorcet fait énormément confiance à "l'opinion générale des hommes éclairés de l'Europe", qui doit permettre de résister à tout abus et à toute pression, ainsi qu'à l'indépendance de l'instruction, qui constitue "une partie des droits de l'espèce humaine". Aucune puissance ne peut limiter la liberté de penser et la perfectibilité de l'homme, dont les bornes s'étendent très au-delà de ce que pouvons concevoir.

L'*instruction publique* doit être rigoureusement indépendante de toute opinion officielle ou étatique : voir le déclin des grandes civilisations de l'Inde, de l'Égypte, de la Chine, dès que l'enseignement s'est voulu officiel ou religieux.

L'*esprit d'examen critique* doit s'appliquer à tout, y compris aux lois : la Constitution française elle-même "n'a donné à aucune loi une irrévocabilité de plus de dix ans". Tout principe, toute théorie peut être discuté et remis en question. D'où la nécessité d'un enseignement élémentaire limité, pour ne pas empêcher par la suite, par excès de "rigidité", une révision des programmes et des matières enseignées.

Condorcet est persuadé qu'un jour - encore éloigné, d'après lui-même - "tout établissement public d'instruction deviendra inutile". Il entrevoit le triomphe total des Lumières, la fin du joug des superstitions et la disparition du poison des fausses doctrines. Optimisme énorme, certes, mais pas "béat", et qui n'empêche pas Condorcet de penser qu'il faudra lutter encore longtemps pour y parvenir…

Commentaire d'ensemble :

J'ai suivi de près le rapport de Condorcet, qui est souvent redondant, parfois un peu confus ou obscur. Il y a des thèmes obsessionnels qui reviennent fréquemment, et une certaine disparate dans la présentation.

Condorcet a des vues très modernes, en général, qui ont de quoi surprendre, mais aussi une certaine étroitesse de jugement, par rapport aux lettres, aux Anciens, à ce que peut apporter de directement utile l'étude du passé. C'est un scientifique pur et dur, mais qui parfois se laisse aller à des ouvertures étonnantes. Il est en tout cas très féministe, beaucoup plus que la plupart de ses contemporains. Ses positions sur l'indépendance de l'enseignement et la laïcité sont très nettes. On peut tout au plus être sceptique sur sa croyance absolue en la capacité du savoir de rendre tout homme honnête, vertueux, etc. Il a un esprit à visée encyclopédique, loin de Montaigne. En outre, il paraît très éloigné de l'humanisme de la Renaissance, d'un Érasme par exemple.

D'autre part, lors d'une journée organisée en 1992, à la Sorbonne, pour le bicentenaire du rapport de Condorcet, Claude Lelièvre, historien de l'éducation, dénonce le "mythe Jules Ferry" et démontre brillamment que Ferry n'est nullement l'héritier et le continuateur de Condorcet, mais que, en bon positiviste, il a, comme Auguste Comte, une conception "holiste" de l'enseignement (le groupe l'emporte sur l'individu), et des positions idéologiques plus conservatrices et en retrait sur celles de Condorcet, pour qui "l'individualisme peut et doit s'identifier à un mouvement d'émancipation sociale".

22 août 2005 – Jean-Paul Colin